

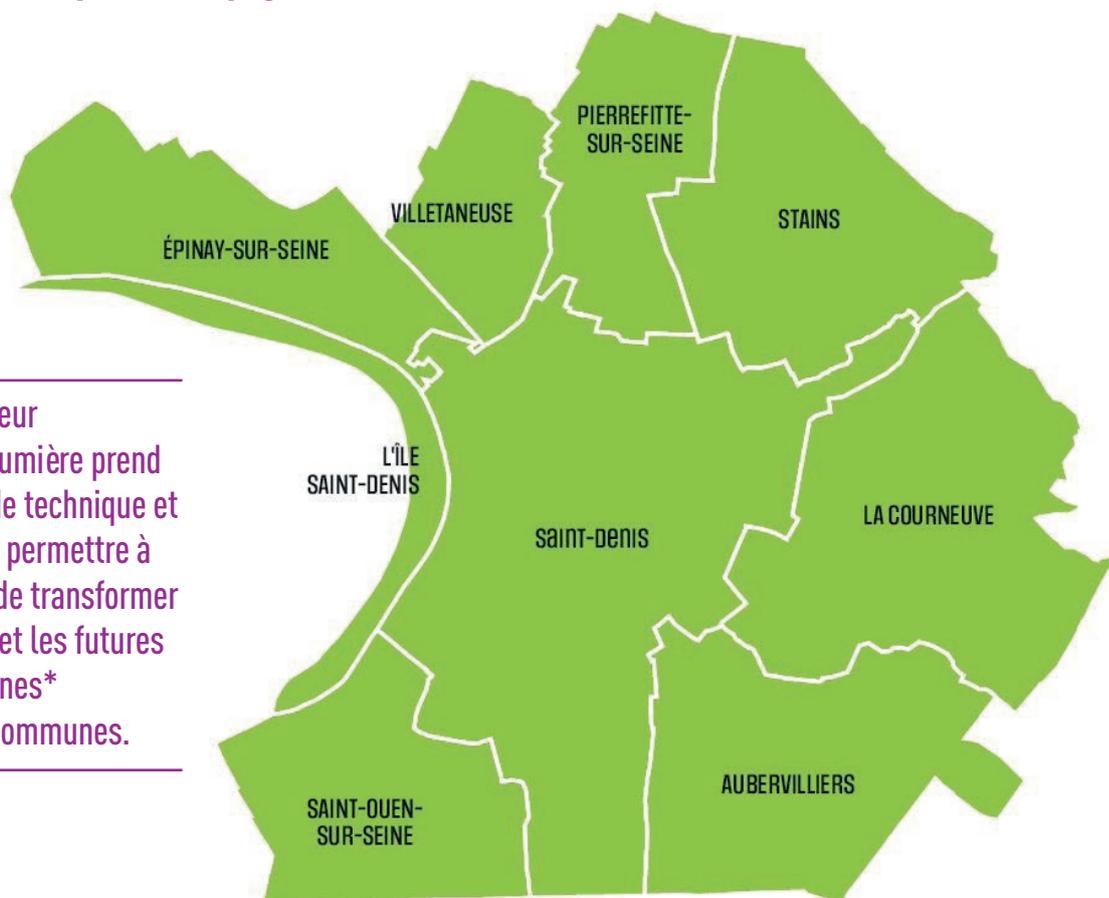


**SOUS
LES PROJECTEURS...
DU SDAL
EN SAVOIR PLUS...**

PLAINE COMMUNE LANCE SON PREMIER
SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT LUMIÈRE,
AUTREMENT DIT... UN SDAL !

LES NEUF COMMUNES DU TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE SONT CONCERNÉES PAR LE SDAL

Le document suivant explique le contexte, les objectifs et les enjeux du SDAL et de la concertation qui l'accompagne.



Un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière prend la forme d'un guide technique et stratégique qui va permettre à Plaine Commune de transformer l'éclairage public et les futures ambiances nocturnes* à l'échelle des 9 communes.

PLAINE COMMUNE EN 2021

47,5 KM²

437 409
HABITANTS

42 067
POINTS LUMINEUX
D'ÉCLAIRAGE
PUBLIC

1 POINT
LUMINEUX POUR
10 HABITANTS

*Tous les mots avec une astérisque sont expliqués dans le glossaire en page 6.

CONTEXTE

POURQUOI UN SDAL À PLAINE COMMUNE ?

La nuit représente la moitié de notre temps quotidien (et encore plus en hiver quand la nuit démarre dès 17h30). Le cycle jour/nuit est indispensable pour notre santé et pour l'équilibre de la faune et de la flore. La nuit est donc indispensable et la lumière artificielle doit à la fois la respecter et permettre de maintenir une activité.

QUI CONÇOIT LE SDAL ?

Le territoire de Plaine Commune a donc décidé de se doter de son premier Schéma Directeur d'Aménagement Lumière territorial. C'est **Concepto, concepteur lumière***, qui est en charge du SDAL de Plaine Commune. Concepto est accompagné de trois partenaires aux compétences complémentaires (**Ville Ouverte pour la concertation citoyenne, Inddigo pour les aspects environnementaux et Réso pour la mise en œuvre technique**). Les services des Villes et de Plaine Commune participent également activement à l'élaboration de ce document.

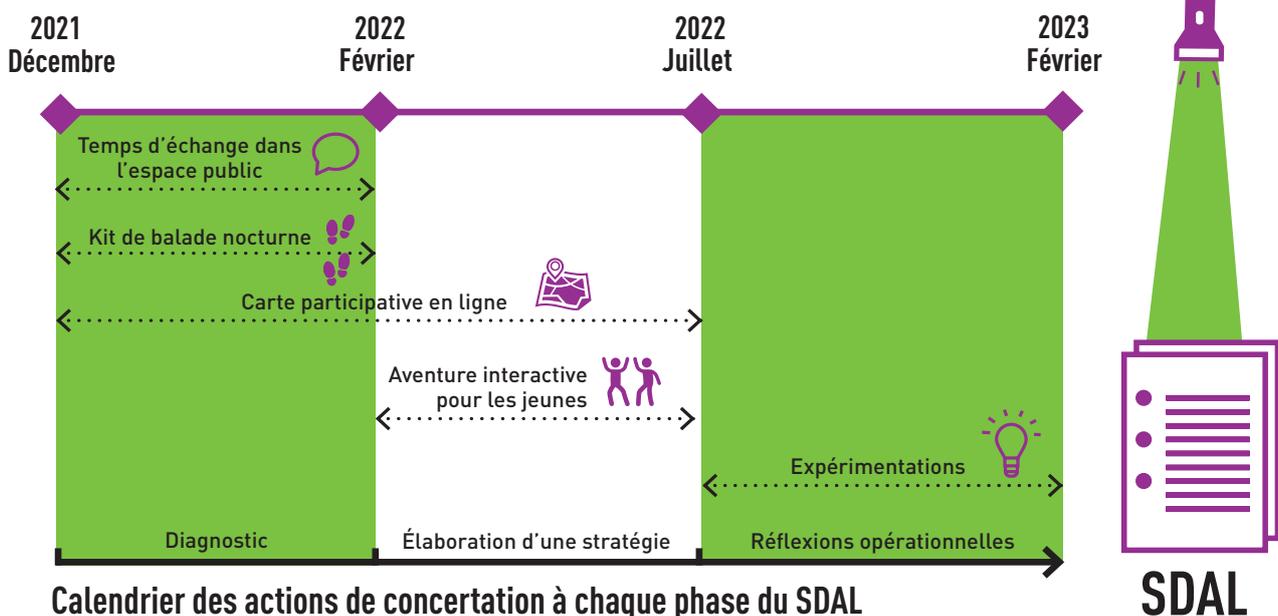
POURQUOI ORGANISER UNE CONCERTATION AUTOUR DU SDAL ?

Plaine Commune souhaite concevoir un document et une stratégie d'aménagement de l'éclairage et de l'ambiance lumineuse qui correspondent aux besoins et aux attentes des habitants et usagers du territoire. La concertation a donc pour **objectifs de connaître les usages des habitants et des passants, leurs ressentis positifs et négatifs et leurs idées pour améliorer l'éclairage public**.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DES SDAL SONT :

- > Améliorer la qualité et la diversité des ambiances lumière en ville.
- > Créer des synergies entre les dynamiques du territoire et la stratégie lumière.
- > Planifier le renouvellement de 90% du patrimoine d'éclairage en sources leds.
- > Revoir à la baisse les niveaux lumineux dans les espaces publics dont l'intensité de l'éclairage est importante, source de surconsommation énergétique et non compatible avec la protection de la biodiversité.
- > Répondre aux objectifs du Plan Climat en tout point.
- > Construire un territoire sachant et innovant sur les questions de lumière urbaine et de trame noire.

COMMENT PARTICIPER ?



*Tous les mots avec une astérisque sont expliqués dans le glossaire en page 6.

ENJEUX

LA LUMIÈRE ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, POURQUOI CHANGER ?

La lumière et l'éclairage public touchent à des enjeux multiples : sécurité, mobilité, biodiversité, santé, genre, patrimoine, énergie... Un juste équilibre devra être trouvé afin d'élaborer un SDAL qui réponde aux problématiques de Plaine Commune, de ses habitants, visiteurs et acteurs locaux.

BIODIVERSITÉ

Il existe une prise en compte progressive des impacts de l'éclairage sur l'environnement (notamment un arrêté ministériel de 2018 luttant contre les nuisances lumineuses). La lumière artificielle a de nombreux impacts négatifs sur la faune et la flore, notamment en ville :

SUR LA FAUNE

- > Perturbation du cycle jour/nuit (comme l'horloge interne pour les humains)
- > Impacts sur le comportement migratoire, les activités de compétition inter-espèces et les relations proies-prédateurs.
- > Altération de la physiologie des espèces animales.
- > Création de barrières géographiques difficilement franchissables impactant la vie des espèces.

SUR LA FLORE

- > Impacts sur la germination, la croissance, l'expansion des feuilles, la floraison, le développement des fruits et la sénescence.
- > Perturbations des variations saisonnières (absence de chute des feuilles par exemple)
- > Impacts sur la pollinisation et donc la diversité de la flore (en raison de la perturbation des insectes).

SÉCURITÉ

Évoquer le sujet de la sécurité la nuit est encore un objet de crispations. Pour bien saisir l'ensemble des enjeux, il convient de distinguer la sécurité réelle et la sécurité ressentie. Si statistiquement, la quantité de lumière n'a pas d'impact sur la sécurité réelle (la plupart des agressions et violences ont lieu en journée), il en est autrement de ce que l'on ressent.

La peur du noir reste encore largement ancrée dans notre imaginaire et impacte notre manière d'apprécier les espaces publics lorsqu'il y fait sombre. Cette appréhension concerne aujourd'hui tout particulièrement les femmes, qui ont alors tendance à passer moins de temps dehors la nuit ou à prendre des précautions.

MOBILITÉ

Se déplacer la nuit à pied, à vélo ou en voiture, c'est différent ! L'éclairage nocturne est souvent organisé pour les voitures, mais un des enjeux est de le rendre plus agréable pour les piétons et pour les modes doux.

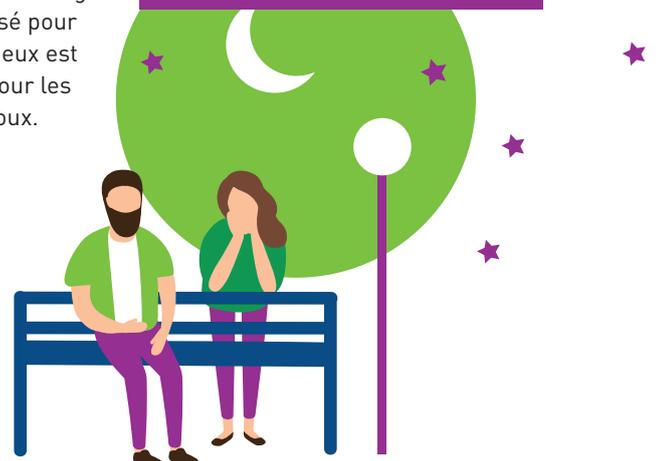
POUR INFO

Environ 30% des vertébrés et 60% des invertébrés sont aujourd'hui des espèces nocturnes. Cela signifie qu'une grande partie de leur cycle de vie se déroule de nuit (se nourrir, se reproduire, se déplacer...).

Or, la lumière artificielle vient perturber ce fonctionnement nocturne. Par exemple, 20 espèces de chauves-souris vivent en Ile-de-France. Elles se déplacent et chassent des insectes la nuit. Un tiers des ces espèces sont menacées d'extinction à cause de la modification de leur habitat.

POUR PARTICIPER À LA CONCERTATION...

Contribuez à la carte interactive sur le site <https://plainecommune.fr/>
Imprimez le guide en ligne et partez en balade nocturne près de chez vous !



INCLUSIVITÉ

Les habitants ne ressentent et ne perçoivent pas la nuit de la même manière. Par exemple, les femmes, les enfants, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées ressentent souvent plus d'insécurité et plus de difficultés à se déplacer la nuit.

Il est donc important de concevoir des ambiances lumineuses inclusives afin que chacun·e s'y sente à l'aise.

POLLUTION LUMINEUSE

S'identifie par la dégradation de l'écosystème nocturne et de la santé humaine à cause de lumières artificielles trop nombreuses, trop intenses et / ou mal organisées : éclairages publics et privés, enseignes et publicités lumineuses, accroissement de l'urbanisation, allongement des activités nocturnes et présence de particules dans l'air.

POUR INFO

Le niveau lumineux se définit en lux. En règle générale, il est préconisé d'avoir entre 3 et 7 lux sur les trottoirs, et environ 10-20lux sur les chaussées (en fonction de sa largeur et du trafic). Or, ce n'est pas ce que vous pourrez observer en vous promenant sur le territoire de Plaine Commune, où les niveaux lumineux sont aujourd'hui bien plus élevés.

PATRIMOINE

On fait souvent attention à un bel éclairage quand il s'agit de la mise en lumière d'un bâtiment ou d'un patrimoine historique : une mairie, une église, etc. Sur le territoire de Plaine Commune, la basilique Saint-Denis est un exemple célèbre ! Mais le territoire de Plaine Commune est aussi connu pour son patrimoine industriel, pour ses usines, ses logements sociaux... C'est un patrimoine dont la mise en lumière peut être pensée.

COÛT ÉNERGÉTIQUE

L'éclairage public représente un coût énergétique et une part importante du budget des Villes et des Territoires. En France, 40% de la facture énergétique d'une collectivité est consacrée à l'éclairage. Or, 90% du parc d'éclairage public de Plaine Commune est à rénover dans les années à venir. Le passage en LEDs est aujourd'hui une technique très répandue pour réaliser des économies d'énergie, qui sont nécessaires pour réduire l'impact économique et environnemental de l'éclairage.

POUR INFO

La lumière orangée, symbole de l'image nocturne de la plupart de nos villes, est aujourd'hui amenée à être remplacée par une lumière plus blanche grâce au passage vers la LED. Le confort visuel se trouve alors amélioré, les couleurs nous paraissent plus réelles (car plus proches de celles que l'on voit de jour).



SANTÉ HUMAINE

L'être humain n'est pas épargné par la perturbation de son rythme biologique la nuit. Certaines études montrent un lien entre les insomnies et l'intensité de l'éclairage nocturne artificiel extérieur.

*Tous les mots avec une astérisque sont expliqués dans le glossaire en page 6.

GLOSSAIRE

LA LUMIÈRE ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

Vous connaissez tous les mots de la lumière et de la nuit, mais le concepteur lumière, au quotidien, les utilise un peu différemment...

1. LA VISION

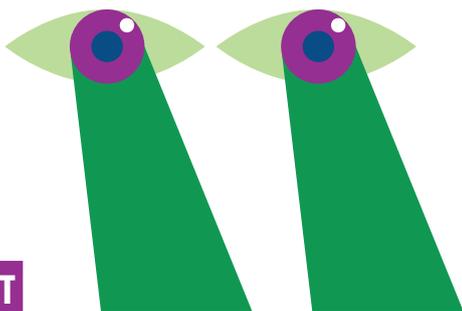
Rassemble tous les mécanismes de la vue humaine.

Il y a trois types de visions :

- > La vision scotopique pendant la nuit (sans lumière solaire et sans lumière artificielle forte), qui active les cellules visuelles appelées bâtonnets. Les bâtonnets ne sont pas sensibles aux couleurs mais seulement aux contrastes. C'est ainsi qu'on ne perçoit pas les couleurs pendant une promenade au clair de lune.
- > La vision photopique de jour, qui active les cellules visuelles appelées cônes.
- > La vision mésopique qui est active la nuit, quand la lumière est très forte à cause de l'éclairage artificiel, en ville surtout. Elle combine cônes et bâtonnets.

Ainsi, l'humain est physiologiquement différent la nuit.

Certaines espèces (y compris les humains) ont des capacités supérieures pour voir la nuit, on dit qu'ils sont nyctalopes.



2. LA NUIT

Correspond à une temporalité dans le cycle de rotation de la terre. On identifie la nuit au moment où la Terre n'est plus éclairée par le Soleil. Les couleurs et la vision du ciel sont différents. Sur une année, la quantité de jour et celle de nuit est équivalente. Ainsi, 50% de notre temps se passe la nuit. En hiver, la nuit dure environ 16 heures quand il fait nuit de 17h à 8h du matin environ. En été, la nuit ne dure que 8 heures, soit deux fois moins longtemps ! Le soleil se couche au plus tard à 22h et se lève à 6h du matin. Le cycle jour/nuit existe partout sur notre planète, il est vital pour la survie des espèces et la santé humaine.

3. LE CONCEPTEUR LUMIÈRE

Désigne la personne qui a la charge de concevoir une stratégie d'éclairage public ou privé : sa localisation, son type, sa couleur, ses ambiances nocturnes... selon les enjeux du territoire et les attentes des usagers et des habitants.



4. LE PAYSAGE NOCTURNE

Désigne les paysages (naturels ou urbains) au moment de la nuit. Ces paysages peuvent être naturellement éclairés par la voie lactée, la lune, certains phénomènes électriques (orages, aurores boréales) ou même certains animaux (vers luisants, méduses). En ville, le paysage nocturne est éclairé artificiellement par des éclairages publics ou privés : lampadaires, panneaux de publicités, enseignes commerciales...





5. L'OBSCURITÉ NOCTURNE

Décrit une palette de différentes nuances d'obscurité. On pourrait croire que la nuit est juste noire. Pourtant la nuit, on observe différentes nuances, intensités, couleurs qui rentrent en contraste, allant du gris clair au noir profond.

Si on laisse le temps à nos yeux de s'habituer à l'obscurité, il est tout à fait possible de voir, grâce aux contrastes. Le rôle du concepteur lumière est notamment d'essayer de réintroduire le plaisir de l'obscurité en ville.

6. LES AMBIANCES NOCTURNES

Sont composées par une conception des lumières et des ombres en fonction de l'espace et de sa perception. Un concepteur lumière va créer des ambiances nocturnes en s'appuyant sur les usages et les pratiques du lieu. La durée, la couleur et l'intensité de l'éclairage créent des ambiances différentes la nuit.



7. LA TRAME NOIRE

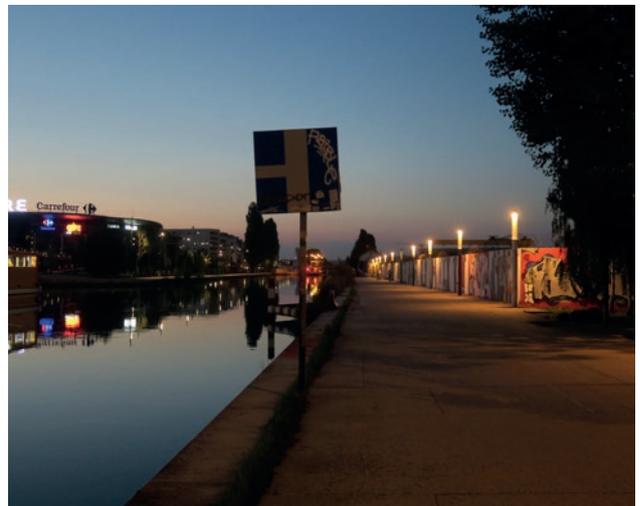
Définit des corridors d'obscurité qui ont pour objectifs de permettre à certains êtres vivants de se développer. Pour lutter contre les effets néfastes de la lumière artificielle sur la biodiversité, la démarche de trame noire a été mise en place afin de préserver ou recréer un réseau écologique propice à la vie nocturne.

Elle vient compléter la trame verte et bleue, envisagée principalement du point de vue des espèces actives le jour.

8. ENVIRONNEMENT NOCTURNE

Intègre tous les êtres vivants qui vivent la nuit : les êtres humains comme nous qui sommes réveillés le soir et le matin quand il fait nuit, mais aussi toutes les autres espèces qui vivent la nuit.

Les espèces lucifuges fuient la lumière et vivent uniquement dans l'obscurité, comme par exemple les chauves-souris, les papillons de nuits et les hérissons.





Suivez l'évolution du SDAL sur plainecommune.fr
Contact : concertation-lumiere@plainecommune.fr

Retrouvez l'actualité de Plaine Commune sur les réseaux sociaux



Plaine Commune
21, avenue Jules-Rimet
93218 Saint-Denis cedex

